



Onglet : « Je saisis une licence arbitre »

Partie : « Saisie de licences »

Quelles sont les différents types de licences arbitre ?

- **Licence classique** : destinée aux arbitres appartenant à un club
- **Licence d'arbitre indépendant** : destinée aux arbitres ne souhaitant pas être rattachés à un club.

Pour effectuer cette licence d'arbitre indépendant, l'arbitre doit transmettre une demande de licence et un chèque (d'un montant de 16 euros) à l'ordre de la LFHF.

Le dossier médical doit être quant à lui, transmis au district de rattachement (arbitre de district) ou à la Ligue (arbitre de Ligue).